Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 137 (2016)
Heft: 5

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 19 mars 2016 à Sion (VS)

1. **Souhaits de bienvenue et ouverture de la 140e assemblée des délégués de la SAR.**
   A 9 heures, le président François Juilland ouvre la 140e assemblée des délégués convoquée à l'Aula FXB de la HES-SO Valais de Sion.
   Il souhaite la bienvenue à tous les invités, membres honoraires, membres vétérans, délégués et membres. Il remercie Alain Broccard, président de la fédération d'apiculture du Valais romand et toute son équipe pour l'organisation de cette journée.
   Il demande un moment de recueillement pour les membres malades ou disparus et leurs familles, notamment en souvenir d'André LOUP, membre d'honneur, décédé en 2015.
   Il constate que l'ordre du jour a paru dans les délais dans la revue de mars 2016.

2. **Contrôle des pouvoirs**
   Les sept fédérations étant représentées, cette assemblée peut valablement délibérer. L'assemblée compte 60 délégués (sur 64), 8 membres honoraires (sur 17) et 7 membres du comité, soit 75 personnes avec droit de vote (sur 88). Les membres du comité n'ayant pas le droit de vote en ce qui concerne les affaires de gestion (article 11 des statuts), seules 68 personnes peuvent voter sur ces sujets.

3. **Désignation des scrutateurs**
   Le président désigne comme scrutateurs Philippe Treyvaud et Philippe Roth.

4. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 21 mars 2015**
   Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 mars 2015 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur, Philippe Treyvaud.

5. **Rapport du président**
   Le président fait un tour complet des sujets qui ont occupé et préoccupé le comité en 2015. Ce rapport est publié in extenso dans la revue.

6. **Adoption des rapports publiés dans la Revue SAR de mars 2015**
   Les rapports «Compte de publicité», «Bibliothèque SAR», «Contrôle du miel», «Assurances» et «Vulgarisation, sélection et élevage» sont acceptés globalement, sans discussion et à l'unanimité.

7. Finances

7.1 comptes 2015

Les comptes 2015 préparés par le caissier R. Monney ont été publiés dans la Revue SAR de mars 2016. Aucun membre ne pose de question.

7.2 rapport des vérificateurs

Le rapport des vérificateurs, publié également dans la revue, est lu par Monsieur Augustin Moix. Il propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2015 tels que publiés dans la revue.
L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité.

7.3 budget 2016

Le budget 2016 a également été publié dans la revue.
Mis au vote, le budget est accepté à l'unanimité.

7.4 désignation des sections vérificatrices

Pour l'exercice 2016, les sections du Jorat, du Jura bernois et de La-Chaux-de-Fonds (nouveau) sont désignées pour la vérification des comptes.

8. Concours de ruchers

8.1 remise de la médaille de vermeil

Elle est remise à Madame Huguette Carron. Rémy Meier et le président félicitent la lauréate qui adresse quelques mots à l'assemblée.

8.2 concours 2016

Rémi attend des présidents de fédération leurs inscriptions d'ici le 15 avril.

8.3 concours 2015

R. Meier parle du concours de ruchers 2015 de la 11e circonscription, soit Entremont, Martigny, St-Maurice, qui s'est déroulé à la satisfaction de tout le monde avec un apéro mémorable…

9. Nomination du comité

9.1 démission de M. François Juilland

Sonia Burri-Schmassmann, vice-présidente, rend un vibrant hommage à François Juilland, président démissionnaire, 10 ans passés au comité de la SAR, dont 7 ans à la présidence, soit 57 séances avec 16'416 km de déplacements ! C'est avec humour, en utilisant les couleurs des reines, qu'elle fait l'historique de son ascension (c'est normal pour un Valaisan) au sein de la SAR, débutée à Porrentruy (toute coïncidence ne serait que pure fiction…) et terminée par la remise de son mandat à Sion en Valais !
Le comité remet à François Juilland un panier garni avec toute sa gratitude et ses vœux les plus chaleureux pour la suite.
Il est longuement ovationné par toutes les personnes présentes.
François Juilland adresse quelques mots à l'assemblée pour la remercier.

9.2 nomination d'un membre valaisan en remplacement de M. Juilland

Le président passe la parole au président de la fédération valaisanne. Monsieur Alain Broccard présente la candidature de Monsieur Alain Salamin, en remplacement de Monsieur François Juilland, démissionnaire. Ce dernier est élu par acclamation.

9.3 nomination des autres membres du comité

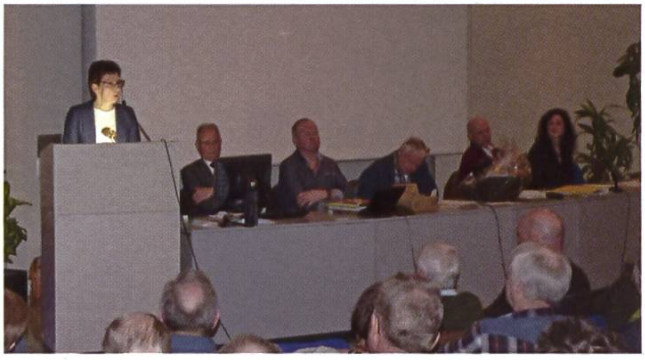

Le président indique que les autres membres du comité se représentent. Ils sont réélus par acclamation.

10. Nomination à la présidence

Le président déclare mettre son mandat à disposition.

La présidente de la fédération du Jura, Madame Isabelle Queloz, présente la candidature de Madame Sonia Burri-Schmassmann, actuelle vice-présidente.

Le président de la fédération vaudoise Monsieur André Pasche demande une votation à bulletin secret.

La présidente de la fédération du Jura, Madame Isabelle Queloz nous parle du parcours de Sonia Burri-Schmassmann et de son engagement, aussi bien au niveau de la société civile qu'au niveau de l'apiculture. Son travail au sein de la SAR, spécifiquement dans son dicastère « contrôle du miel », est reconnu par tous.

C'est une femme de caractère, bilingue, engagée et très compétente qui est proposée à la tête de la SAR.

Conformément aux statuts, article 18 alinéa 2, le président demande une votation pour savoir si l'assemblée est d'accord avec un vote à bulletin secret.

Cette votation se fait avec la carte de vote.

A la question : désirez-vous un vote à bulletin secret ?
Résultats relevés par les scrutateurs :
Vote à bulletin secret **oui** : 21 délégués
Vote à bulletin secret **non** : 37 délégués
Abstention : 3 délégués
Résultat : une majorité désire une votation avec la carte de vote.

A la question : acceptez-vous la candidature présentée par la fédération du Jura : Madame Sonia Burri-Schmassmann
Résultats relevés par les scrutateurs :
Vote **oui** : 47 délégués
Vote **non** : 5 délégués
Abstention : 16 délégués
Résultat : Madame Sonia Burri-Schmassmann est élue présidente de la SAR.

Elle est vivement applaudie par l'assemblée.

Madame Sonia Burri-Schmassmann adresse ses remerciements à l'assemblée et à sa fédération jurassienne.

11. Nomination d'un remplaçant délégué de l'AD au concours des ruchers

Willy Debély propose Monsieur Thierry Horger au poste de suppléant. Il est élu par acclamation.

12. Attribution du prix Bertrand

Le comité attribue le prix Bertrand 2016 à la société d'apiculture de St-Maurice. Elle a créé une station de fécondation locale pour permettre à ses membres d'obtenir une abeille carnica de pure race, sans qu'aucune demande de subvention n'ait été faite.

L'assemblée applaudit ce choix; le président félicite le lauréat Monsieur Gérald Berra représentant cette société, qui adresse quelques paroles à l'assemblée.

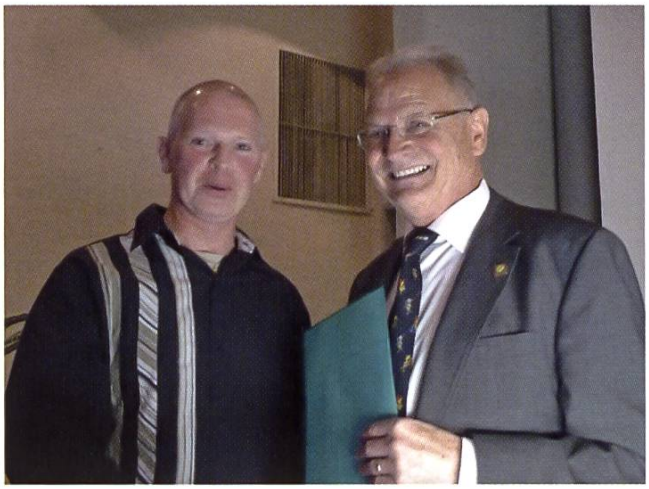

13. Honorariat

Notre nouvelle présidente, Madame Sonia Burri-Schmassmann, propose à l'assemblée de nommer membre d'honneur Monsieur François Juilland. Cette décision est entérinée par l'assemblée par acclamation.

Jean-Paul Cochard demande s'il est possible d'avoir deux présidents d'honneur? Avec les statuts actuels, ce n'est malheureusement pas possible!

14. Confirmation du lieu de l'assemblée 2017 et organisation 2018

La prochaine assemblée des délégués aura lieu dans le Pays de Vaud le 18 mars 2017 et l'année suivante à Genève.

15. Divers

a) Le président de la section d'Entremont nous annonce la 3e Fête de l'Abeille du 1er au 4 septembre 2016.

b) J-P. Cochard intervient pour faire interdire l'huile de palme au profit du colza.

c) Willy Debely propose:

1- de joindre l'agenda apicole à la revue SAR au numéro de novembre/décembre.

2- de publier les photos des lauréats du concours de rucher dans la revue.

16. La parole aux invités

Le président passe ensuite la parole aux invités, soit Ruedi Ritter (ex-apiservice), Jérôme Barras (vétérinaire cantonal), Davide Conconi pour les 100 ans de la STA qui aura lieu au Palais des congrès de Lugano les 13-14-15 octobre 2016 (renseignements sur *www.tibees.ch*), Jean-Daniel Charrière (Agroscope) et enfin Mme Anja Ebener (apiservice).

Le président remercie les participants pour leur présence et le bon déroulement de l'assemblée ; il lève la partie formelle de la séance à 10 h 40. Après une pause de 30 minutes, les quelques 200 participants écoutent, captivés, la conférence passionnante de Monsieur Serge Imboden sur la présentation des cours permettant l'obtention du Brevet fédéral d'apiculteur.

La clarté du propos avec l'illustration de ses propres expériences, puisque Monsieur Imboden est en train de suivre sa deuxième année de cours en Suisse allemande, a permis à chacun de se faire une opinion. Cette conférence a été un très grand succès vu le nombre de questions posées.

Sous un soleil à faire sortir les abeilles, un apéro typiquement valaisan où convivialité rime avec dégustation de vins régionaux a réjouit tous les participants.

Enfin un succulent repas a clos cette 140e assemblée. Un très grand merci à la fédération valaisanne et à son président, Monsieur Alain Broccard, pour l'accueil et la parfaite organisation de cette journée.

Max Huber, secrétaire

Rapport du président 2016

Mesdames, Messieurs,

Lors de notre dernière Assemblée des délégués à Grangeneuve, vous avez procédé au renouvellement de 29 % des membres du comité.

En effet, en élisant 2 nouveaux membres sur 7, en remplacement de Philippe Treyvaud et d'Ulrich Zaugg, vous avez donné à votre comité un nouveau visage avec l'arrivée de Max Huber, représentant de la société genevoise d'apiculture, et de Mélanie Grandjean, représentante de la fédération vaudoise des sociétés d'apiculture. Le premier devoir du nouveau comité ainsi constitué fut de répartir les dicastères. Mélanie Grandjean a repris de Philippe Treyvaud le dicastère conseils aux débutants. Max Huber a repris de Philippe le secrétariat. Quant à Sonia Burri-Schmassmann, elle assume désormais aussi le contrôle du miel, en plus du marketing repris d'Ulrich Zaugg l'année précédente déjà.

Durant toute cette année, j'ai eu le plaisir de constater que le travail au sein du comité est emprunt à la fois du sérieux de chacun et du désir de tous de travailler dans la plus parfaite harmonie.

Plusieurs thèmes ont occupé votre comité durant cette année 2015:

Néonicotinoïdes

Cette problématique, importante pour la santé de nos abeilles, fut l'une de nos préoccupations en 2015. En effet, suite aux conclusions de nombreuses études scientifiques à travers le monde, il apparaît que ces produits sont coresponsables des problèmes que connaissent nos abeilles aujourd'hui. Aussi avons-nous appris avec soulagement que la Confédération maintenait l'interdiction d'utilisation en Suisse de 3 sortes de néonicotinoïdes: le clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxame. Mais il a aussi paru évident à votre comité que tous les produits de cette catégorie d'insecticides causent aussi leur lot de nuisances aux abeilles. C'est pourquoi, fin juin 2015, nous avons écrit au Conseil fédéral pour demander la suspension d'utilisation en Suisse de tous ces produits, cela à titre de précaution, en attendant des informations plus précises et scientifiquement incontestables concernant les dommages faits aux abeilles. Après l'envoi d'une 2e lettre à fin novembre (la 1re n'ayant pas reçu de réponse), M. le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann nous a répondu que ses services étaient attentifs à la situation et qu'ils ne manqueraient pas d'agir si des éléments nouveaux devaient intervenir. En attendant, pas de nouvelle mesure d'interdiction prévue par nos autorités. Mais votre comité est et sera toujours attentif à ce problème, nous veillerons notamment à ce que les résultats des études soient toujours pris en compte à Berne, car, depuis le temps que nos abeilles se font empoisonner par tous ces pesticides, insecticides, herbicides et autres produits chimiques, cela commence à bien faire et nous en avons assez!

Site internet

Chacun connaît notre site internet accessible en tapant *www.abeilles.ch*. Plus de 620 000 visiteurs à ce jour! Ce succès démontre, bien au-delà de nos membres, l'intérêt porté par le grand public à l'abeille et à l'apiculture. Nous remercions vivement notre webmaster pour son travail, et nous sommes parfaitement conscients que la gestion d'un tel site n'est pas chose aisée. Egalement l'archivage de nos rubriques nous pose problème. Retrouver certains articles n'est pas toujours chose aisée, ainsi que la mise à jour de toutes nos rubriques. Votre comité réfléchit aujourd'hui à la suite concernant notre site, d'autant plus que du côté d'apisuisse, une offre de cogestion du site apisuisse avec des volets SAR, VDRB et STA nous est faite. Votre comité va étudier en détail cette offre, ses implications, notamment en ce qui concerne notre autonomie et notre indépendance, que nous voulons absolues. L'internaute de langue française devrait notamment avoir un accès rapide à toutes nos rubriques en français. Le prix qui reviendrait à la charge de la SAR est aussi un élément dont nous tiendrons compte. En fait, il s'agira de savoir si le jeu en vaut la chandelle, et, si en rejoignant le site apisuisse, nous gagnerons en valeur ajoutée par rapport à ce que nous proposons aujourd'hui. Affaire à suivre.

Brevet fédéral d'apiculteur

Déjà mis en route en Suisse allemande, cette nouvelle offre de formation ne pouvait pas être ignorée en Romandie. Que les choses soient claires et parfaitement claires, il ne s'agit pas, avec cette nouvelle offre de formation, de remplacer les cours dispensés actuellement aux

débutants en apiculture, malgré certaines insinuations que l'on entend de-ci, de-là… Non, pour débuter en apiculture, ce seront toujours les cours dispensés par nos conseillers apicoles qui seront suffisants. La formation du Brevet fédéral d'apiculteur ne concerne que des apiculteurs confirmés et qui désirent s'y inscrire, en toute liberté de choix. Cela dit, suite à la conférence de M. Serge Imboden, tout à l'heure, je ne puis que vous inciter, vous qui désirez aller plus loin dans la formation apicole, à vous inscrire pour obtenir le Brevet fédéral d'apiculteur. Votre enrichissement personnel sera, à coup sûr, par ricochet, un enrichissement pour votre société, pour votre fédération et, finalement, pour la SAR. Merci à M. Imboden pour la conférence qu'il nous donnera tout à l'heure, merci surtout pour l'énorme travail qu'il réalise pour offrir à nos apiculteurs la possibilité de se perfectionner !

Harmonisation des cours pour débutants

Lors de la réunion des conseillers apicoles de mars 2015, il est apparu, au cours de la discussion générale, que les cours dispensés aux débutants variaient fortement, en durée et dans la forme, d'une fédération à l'autre, voire à l'intérieure d'une même fédération. Comme la nouvelle formation conduisant au Brevet fédéral d'apiculteur se met sur pied, il a paru nécessaire à votre comité de procéder à une harmonisation – qui n'est pas une uniformisation – de la formation dispensée aux personnes qui désirent débuter en apiculture. En effet, il nous paraît tout à fait logique que les futurs apiculteurs qui pourraient être dans l'avenir candidats au Brevet fédéral soient formés dans la même sensibilité, dans les mêmes conditions et dans la même optique en apiculture. Les connaissances de base de chacun doivent être les mêmes, que l'on habite à Genève, dans les Franches-Montages, dans le Pays d'En-Haut ou dans la plaine du Rhône, pour ne citer que quelques lieux fort différents en ce qui concerne la pratique apicole. Nous avons donc établi un document de base qui permettra à chaque fédération de s'organiser en respectant un certain nombre de règles communes à tous. Ces conditions, contraignantes, sont cependant suffisamment souples pour que chaque fédération puisse s'organiser selon ses possibilités, en conditions matérielles, en ressources humaines et en temps. Je tiens à remercier les responsables des groupements des conseillers apicoles de chaque fédération pour leur disponibilité ainsi que pour l'esprit constructif dans lequel ce travail s'est réalisé.

Un vœu souvent émis au comité SAR a été pris en compte par apisuisse : une demande officielle a été déposée auprès du Conseil fédéral afin d'ancrer dans la loi le principe de l'obligation de suivre un cours de base (de débutants) en apiculture avant de pouvoir posséder des abeilles. Quand on sait, comme nous le savons tous ici présents, la somme de connaissances et d'expériences que l'on doit acquérir pour détenir des abeilles dans les meilleures conditions de conduite du rucher, de la meilleure protection des personnes non-apicultrices, dans les meilleures conditions sanitaires, notamment par rapport aux consommateurs des produits de la ruche, on ne peut que se réjouir de cette demande. Et si elle ne devait pas être acceptée immédiatement, nous reviendrons à la charge pour qu'elle aboutisse dans les meilleurs délais. L'harmonisation des cours pour débutants que nous avons voulue à la SAR s'avère donc indispensable à plus d'un titre.

Revue SAR

Suite à la demande de l'un de nos membres, nous avons examiné la possibilité d'éditer notre revue en commun avec la Bienenzeitung, la revue de nos collègues suisses allemands. Pour des raisons de coordination des articles, du lieu d'impression, du format, des nouvelles régionales, du prix facturé à nos petits annonceurs, de la quote-part rédactionnelle, du prix de la revue, des traductions et de leur prix, de l'intérêt des apiculteurs germanophones et francophones pour l'autre langue, votre comité a décidé de ne pas entrer en matière pour une revue commune suisse romande – suisse allemande. Nous sommes d'ailleurs parfaitement conscients que l'adage « qui paie, commande » est toujours d'actualité. Comme nous sommes déterminés à conserver notre indépendance, dans ce domaine comme dans d'autres, nous avons donc décidé de maintenir notre revue sous la forme actuelle. Mais, par contre, nous n'avons aucune objection à effectuer des échanges entre les deux revues, selon les désirs exprimés par chaque rédacteur- rédactrice ! Merci à Rose pour le travail qu'elle continue d'effectuer avec brio, malgré le souci de santé qu'elle a connu il y a quelques mois. Merci aussi à tous ceux qui collaborent à la revue, notamment à Mélanie qui nous fournit des « conseils aux débutants » d'excellente facture et à Max qui nous indique régulièrement des adresses de sites internet en rapport avec les abeilles, sauvages ou domestiquées.

Autre bonne nouvelle : Rose nous l'a indiqué dans son édito de la revue de janvier 2016 : le prix de la revue a baissé ! C'est assez rare pour qu'on le signale ! En effet, l'Imprimerie du Pays à Porrentruy a décidé de répercuter une partie de la diminution du prix du papier et de ses frais d'exploitation sur ses clients, ce dont nous remercions vivement la Direction de l'imprimerie.

L'apiculture – une fascination

La nouvelle version de « L'apiculture – une fascination » est donc disponible depuis décembre 2014. La SAR a désiré traduire et éditer cet ouvrage, ce coffret – composé de 5 volumes – afin que chacun de nos membres puisse découvrir tous les aspects de l'apiculture, y compris des aspects moins abordés habituellement, notamment ceux qui touchent à l'histoire naturelle et culturelle de l'abeille, à l'apithérapie ou à la génétique. Cet ouvrage devrait figurer dans la bibliothèque de chacun. Pensez donc à le commander à notre caissier au plus vite ! De plus, cet ouvrage servira de référence aux nouveaux apiculteurs qui suivront le cours de débutants en apiculture.

Agenda apicole romand

Une offre de l'actuel éditeur nous a été faite pour la reprise de l'agenda apicole romand. Il s'agit – faut-il le rappeler ? – d'une affaire privée qui n'est, à ce jour, en aucun cas liée à la SAR. L'agenda apicole romand est probablement beaucoup plus connu de la génération d'apiculteurs qui pratiquent leur hobby sans un ordinateur sous la main. Mais l'agenda n'est pas qu'un calendrier où l'on peut noter nos rendez-vous. Il contient aussi une foule de renseignements administratifs au sujet de la SAR, des fédérations, des sections, les listes des CA et ME, ainsi que des inspecteurs. Des négociations sont actuellement en cours, le comité doit évaluer le coût

global d'un éventuel rachat, tenant compte notamment de la nécessaire informatisation de la partie Renseignements administratifs. Nous en saurons certainement plus lors de la prochaine AD.

Cours de contrôleurs d'exploitation – cours sur le miel pour apiculteurs labellisés

Ces deux nouveaux cours ont été organisés dans le cadre du dicastère Miel et Marketing. Leur succès prouve leur utilité, voire leur nécessité. Dans un cas, il s'agit de former les futurs contrôleurs d'exploitation, dans le 2e cas, de permettre aux intéressés d'approfondir leur connaissance sur le miel, notamment sur ses aspects chimiques. Bravo à tous ceux qui se sont inscrits et qui ont suivi assidûment ces cours. Merci à Sonia d'avoir pris l'initiative d'organiser ces cours, car ils permettent à la SAR de remplir les critères exigés par les règlements apisuisse en la matière.

Représentation de la SAR auprès des divers organes d'apisuisse

Avec la démission de Philippe Treyvaud de délégué SAR à apisuisse et du Conseil d'administration d'apiservice, ainsi que de votre président de délégué SAR à apisuisse, la délégation de la SAR auprès des diverses instances apicoles suisses est désormais la suivante :

- Délégués à apisuisse : Sonia Burri-Schmassmann, Mélanie Grandjean, Kurt Nobs
- Conseil d'administration d'apiservice : Mélanie Grandjean
- Président de la commission d'élevage apisuisse : Kurt Nobs
- Membre des commissions Miel et Marketing : Sonia Burri-Schmassmann
- Membre de la commission du Service sanitaire apicole (SSA) : Jakob Troxler

La SAR est donc représentée à tous les échelons apicoles suisses par des personnalités de grande qualité, et, qui plus est, toutes au moins bilingues. Rien ne leur échappera donc lors des débats qui, vous vous en doutez bien, se déroulent toujours dans la langue de Goethe.

L'année passée, nous avons réajusté les montants des indemnités de fonction concernant 2 dicastères : la caisse et la rédaction. Je souhaite vivement que le prochain comité revoie aussi les montants d'indemnités pour les autres postes afin que l'ensemble des activités au sein du comité soient rémunérées à un niveau décent, ce qui n'est de loin pas le cas aujourd'hui. D'autre part, la charge de travail incombant aujourd'hui au comité nécessite plus que du bénévolat, et tout un chacun n'est pas en mesure d'assumer les charges administratives que représente un poste au sein du comité. C'est pourquoi j'invite le prochain comité à étudier la possibilité d'engager, à un certain pourcentage, à définir, une personne pouvant s'occuper du secrétariat, si possible également des traductions. Pour information, nos collègues du VDRB possèdent un poste secrétariat à 130 % pour environ 14 000 membres. Nous en sommes à 0 % pour 3300 membres. En respectant le rapport, cela ferait un poste à 30 % pour la SAR. Et pourtant, nous traitons les mêmes dossiers… Comme nos finances sont saines, je pense qu'une étude allant dans le sens de créer un secrétariat à temps partiel serait très pertinente et aurait tout mon appui. Il faut penser à l'avenir, aux défis qui nous attendent… Selon le résultat des discussions avec l'actuel éditeur de l'Agenda apicole romand, il y aura aussi l'informatisation

et la gestion de l'Agenda, ce qui serait une tâche supplémentaire, et non des moindres. Et surtout nous devons encourager les futurs membres du comité à accepter d'y entrer, sans pour autant subir beaucoup trop de charges supplémentaires au niveau du travail administratif à effectuer.

Au moment de prendre congé du comité de la SAR, je tiens à relever le plaisir que j'ai eu à travailler avec tous les collègues que j'ai côtoyés durant ces 10 ans. Et c'est avec un pincement au cœur que je quitte aujourd'hui le navire. Je souhaite à mes collègues bon vent pour la suite.

Merci à toutes et tous pour votre excellent travail, mais aussi et surtout pour la parfaite harmonie dans laquelle nous avons travaillé et pour la bonne collaboration dont nous avons toujours fait preuve. Respect, vérité, amitié furent les maîtres-mots de nos réunions. Mon souhait le plus cher est que ces qualités puissent continuer à vous accompagner dans votre action future. Et le travail ne manquera pas à l'avenir, avec l'arrivée probable, dans un délai plus ou moins lointain, de nouveaux parasites de l'abeille, avec l'arrivée plus que probable de nouvelles directives de Bruxelles touchant à l'apiculture et qui s'appliquent automatiquement à la Suisse, ainsi qu'aux exigences toujours plus pointues de nos autorités fédérales, notamment dans le domaine sanitaire. Espérons que de nouvelles contraintes financières fédérales ne viendront pas entraver votre action future.

Merci donc à Rose, à Sonia, à Mélanie, à Rémy, à Raphaël et à Max pour la qualité de nos relations et l'amitié que nous avons liée. Je n'ai aucun souci pour la suite, j'ai pleinement confiance : vous saurez naviguer et tenir le cap, même si la mer devait devenir tempétueuse, car vous disposez d'un excellent bateau, en parfait état, que ce soit au niveau financier ou au niveau des structures en place qui fonctionnent très bien, et surtout au niveau des membres de la SAR, qui sont le fondement de notre société, et dont le nombre croît d'année en année.

En tant que responsable du dicastère de la vulgarisation, de la sélection et de l'élevage, je désire également rendre hommage aux conseillers apicoles et aux moniteurs éleveurs. Les CA ont permis à la SAR, par les cours dispensés dans les fédérations et les sections, de former un grand nombre de nouveaux apiculteurs et ainsi de grandir au niveau où elle se trouve aujourd'hui. Les ME ont maintenu l'élevage de notre abeille Carnica au niveau élevé où nos prédécesseurs l'ont amené. Merci à vous tous, j'ai eu beaucoup de satisfaction à travailler avec vous et je souhaite que vous reportiez la confiance que vous m'avez accordée sur la prochaine personne responsable du dicastère de la vulgarisation, de la sélection et de l'élevage.

Enfin, merci à vous tous, chers amis délégués, pour votre action au niveau de vos sociétés locales et de vos fédérations, car c'est bien grâce au travail que vous réalisez sur le terrain que notre Société Romande d'Apiculture continuera à vivre et à se développer pour le bien des apiculteurs et des abeilles de Romandie !

Merci pour l'amitié et la confiance témoignées durant ces 10 ans que j'ai passés au comité de la SAR !

Je vous remercie de votre attention.

François Juilland

Merci François

Mesdames, Messieurs les délégués,
Chères apicultrices, chers apiculteurs, chers membres d'honneur,
Mesdames, Messieurs les invités,

⬡ 2006. François Juilland est élu au comité SAR. L'assemblée des délégués de mars est organisée par la fédération jurassienne, François n'était ni candidat, ni présent.
Apprécié dans ses différentes fonctions au sein des organisations apicoles valaisannes, il s'est imposé lors de l'élection. A cette époque le comité était composé de 9 membres. François reprend le dicastère de la Vulgarisation, sélection et élevage.

⬢ 2007. Sur l'initiative de François, un groupe de pilotage chargé des propositions d'achats des nouveaux documents de la bibliothèque est créé le 23 janvier.

⬢ 2008. Le 7 avril François accède à la vice-présidence.

⬢ 2009. L'organisation des dicastères est modifiée : en plus de la vulgarisation, il reprend la Bibliothèque et les archives. Lors de l'assemblée des délégués de cette année-là, François est élu président de la SAR et préside sa première séance de comité, comité réduit de 9 à 7 membres, le 6 avril 2009.
En outre, François a mené une longue lutte pour la reconnaissance légale des périmètres de protection des stations de fécondation romandes.

⬢⬢⬢ 3 ans, la vie d'une reine, mais également le temps investi par François dans le grand processus de traduction et de relecture de la nouvelle édition « L'apiculture, une fascination », ouvrage mis en vente pour les fêtes de Noël 2014. Grâce à l'aide de la Loterie romande (don de Fr. 10 000.–), tous nos documents en dépôt à la Bibliothèque-médiathèque de Sion, même l'ancien fonds, sont dorénavant indexés.

⬢ 2015. Sur proposition et organisation de François, les documents d'Archives de la SAR sont complètement indexés et déposés aux Archives de l'Etat du Valais.

⬡ 2016. C'est l'année que François a choisie pour quitter ses fonctions au comité SAR.
François a siégé à l'assemblée des délégués apisuisse durant plusieurs années et fut membre du comité de pilotage d'apisuisse.

Durant ces 10 années passées au comité SAR, François a participé à 57 séances sur 58, une seule absence.
57 séances d'une durée moyenne de 3 heures auxquelles il faut ajouter 3 h 30 de trajet.
Trajet non négligeable, puisque cela représente un total de 16 416 km.
Durant toutes ces années passées au comité, François, tu as favorisé le travail d'équipe, tu as su mobiliser les membres et mettre en valeur tes excellentes connaissances de vulgarisateur.
Fidèle à ton Valais natal, tu souhaitais remettre ton mandat, ici à Sion.

Cher François, au nom des 3470 membres de la SAR, je te présente toute notre gratitude pour ton engagement, tes disponibilités, tes compétences mis au profit de la défense et de la promotion de l'apiculture en Suisse Romande.
Au nom du comité, j'ai le plaisir de te remettre cette magnifique corbeille de produits du terroir du Jura.

Sonia Burri-Schmassmann

Matériel de marketing

Chères apicultrices, chers apiculteurs,

Afin de promouvoir l'apiculture et la vente du miel suisse, la SAR met à votre disposition une palette de matériel publicitaire. Notre offre concernant le matériel de marketing, s'est étoffée :

- Quatre dépliants à thèmes : le miel suisse, l'apiculture, les abeilles sauvages, les saules.
- Deux cartes postales : service de pollinisation et notre collaboratrice du mois.
- Un jeu memory essentiellement composé de photos de plantes mellifères.
- Des emballages cadeaux en carton, pour pot de miel de 250 g, 500 g et 1 kg.
- Sac plastique SAR.

Les commandes sont à envoyer par courrier postal ou électronique à l'adresse mentionnée sur le talon de commande (page 28).

En espérant que ces produits recevront un accueil chaleureux de votre part, je vous souhaite à toutes et à tous, une belle saison apicole.

Sonia Burri-Schmassmann
Responsable marketing

1)

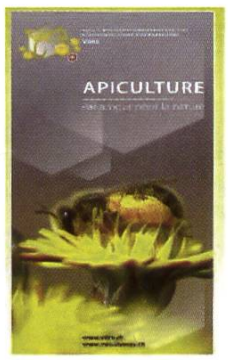

2)

5)

6)

3)

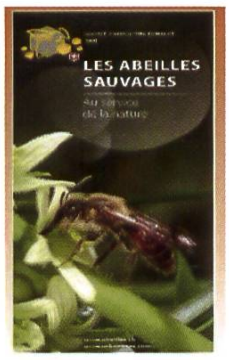

4)

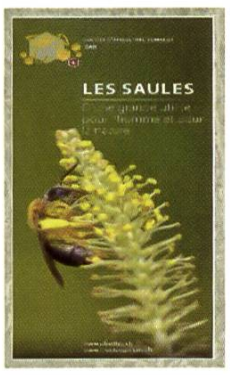

7)

8)

Flyers et cartes postales	1 paquet de 20 pièces / CHF	Commande
1) L'apiculture / flyers	2.00	
2) Le miel suisse / flyers	2.00	
3) Les abeilles sauvages /flyers	2.00	
4) Les saules / flyers	2.00	
5) Notre collaboratrice / carte	2.00	
6) Pollinisation / carte	2.00	

Divers	1 pièce / CHF	Commande
7) Memory	2.50	
8) Emballage cadeau 250 g	1.00	
8) Emballage cadeau 500 g	1.10	
8) Emballage cadeau 1 kg	1.20	
Sac plastique SAR	0.20	
Frais de port	En plus	

Adresse de livraison:

Commande à envoyer à:

Sonia Burri-Schmassmann
Route de Bâle 10
2805 Soyhières
sonia.burri@burri-p.ch

ERRATUM

Dans le rapport du préposé aux assurances, une erreur s'est glissée dans la revue nº 3 de mars, en page 18; le texte dit:

«La prime (Fr. 2.–), relative aux 10 premières ruches est comprise dans la cotisation de base SAR. **Celui qui possède plus de 10 colonies doit payer une surprime de Fr. 4.– par tranche de 10 ruches.**»

Dans les statuts figure sous:
Article 23 Surprime
de 11 à 30 ruches: 2 fois la prime de base
de 31 à 50 ruches: 4 fois la prime de base
etc., soit Fr. 4.– par tranche de 20 ruches

Donc, il s'agit bien de Fr. 2.– pour 10 ruches, mais pris en compte par tranche de 20 ruches.

Veillez à ne pas être sous assuré!
Nous espérons avoir éclairé la situation, afin que tout un chacun comprenne ces calculs.
MERCI de votre compréhension et bonne saison sans sinistre!

Publicité

Offrez-vous des outils de qualité:

- tout en acier inoxydable, efficace et solide
- résistant aux traitements aux acides
- également pour ruches DB

Bandes porte-cadres*, dès Fr. 2.40

Liteaux pour planchettes de couverture, dès Fr. –.50

Clous ou vis inox pour porte-cadres et liteaux

Nourrisseurs LEUENBERGER

Entrées de ruches WYNA-DELUXE

Grilles Anti-Varroa* 29,7 x 50 x 0,9 cm
*dimensions sur demande

JOHO & PARTNER
5722 Gränichen
Tél./Fax 062 842 11 77
Réponse en français 079 260 16 67
www.varroa.ch

APIVER Sàrl
1906 Charrat

Pots à miel
en verre nid d'abeille

avec couvercles; prix de détails

Par paquets, prix par palettes sur demande, retirés à Charrat

Livrés: + 10%

250 g: 0,58 - 500 g: 0,62 - 1 kg: 0,77
aussi pots à confitures, 9 modèles.

Tél. 079 408 74 36